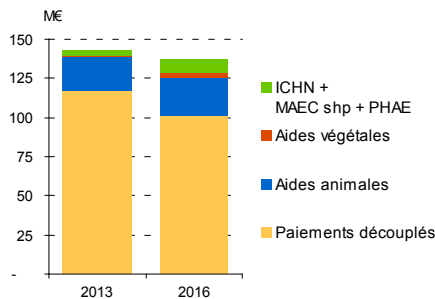


Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département des Deux-Sèvres

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a diminué. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses mais s'agrandissent et les formes sociétaires progressent. En conséquence, malgré des montants moyens à l'hectare qui diminuent, les montants moyens par exploitation sont plutôt stables.

Les montants des paiements découplés ont diminué, notamment pour les plus grandes exploitations. Certaines exploitations ont pu percevoir de nouvelles aides couplées (ABL, légumineuses fourragères, protéagineux, soja ...). Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages herbivores.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

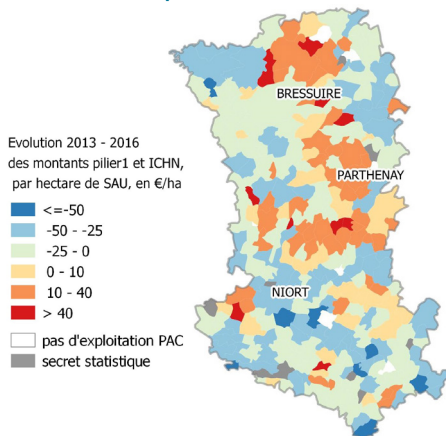
Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	143 533 070	137 577 263	-4,1
Nombre d'exploitations bénéficiaires	5 245	4 952	-5,6
Montant moyen par exploitation (€)	27 366	27 782	1,5
SAU (ha)	446 771	449 163	0,5
Montant moyen par hectare (€)	321	306	-4,7
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		1 575 420	

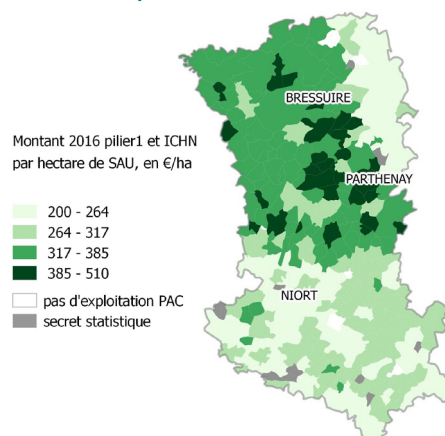
Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



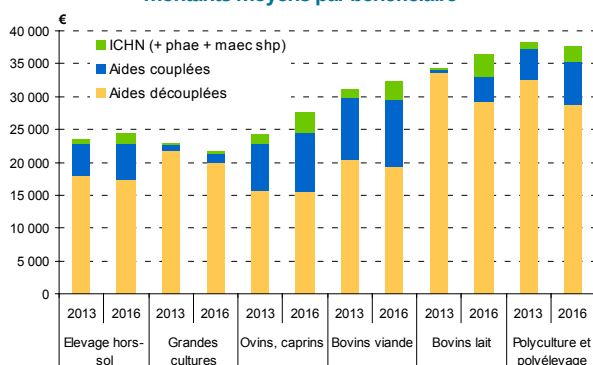
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	5 245	4 952
Exploitants	7 223	6 714
SAU moyenne (en ha)	85	91
Moins de 50 ha de SAU	35%	33%
Plus de 100 ha de SAU	34%	37%
Exploitations individuelles	54%	50%
EARL	25%	25%
GAEC	14%	17%
SCEA	6%	6%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact sur les 4 331 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : -420 €
Gain supérieur à 1 235 € pour 25 % des exploitations
Perte supérieure à 3 450 € pour 25 % des exploitations

36 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 23 % ont gagné 10 % ou plus.

Les aides ont augmenté pour six élevages sur dix d'ovins-caprins.

Elles ont diminué pour six exploitations sur dix d'élevage hors sol, de polyculture-polyélevage et d'élevage de bovins viande.

Huit exploitations sur dix de grandes cultures ont aussi vu leurs aides diminuer.

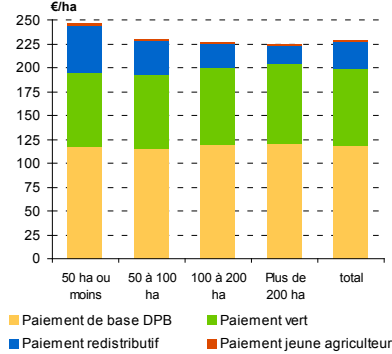
46 % des élevages de bovins lait ont perçu plus en 2016 qu'en 2013 (droit à l'ICHN, ABL).

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	101 522 163	4 899	20 723
Paiement de base DPB	52 610 418	4 899	10 739
Paiement vert	35 684 341	4 897	7 287
Paiement redistributif	12 550 437	4 899	2 562
Paiement Jeune agriculteur	676 967	323	2 096
Paiement découplé 2013	116 863 956	5 215	22 409
% évolution 2013 à 2016	-13,1%	-6,1%	-7,5%

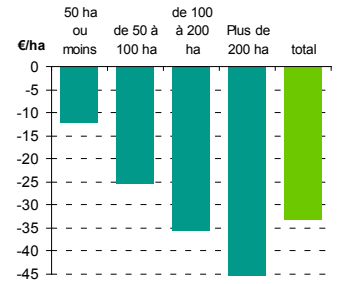
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► Les paiements redistributifs expliquent en grande partie la baisse plus importante pour les grandes exploitations.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	21 904 460	23 680 583	8%	2 490	2 670	7%	8 797	8 869	1%
dont allaitante (PMTVA en 2013, ABA en 2016 + VSLM/bio)	15 814 173	15 973 814	1%	1 798	1 692	-6%	8 795	9 441	7%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	0	1 034 655		0	447		0	2 315	
ovins	3 863 974	4 149 776	7%	693	631	-9%	5 576	6 577	18%
caprins	2 226 313	2 522 338	13%	539	485	-10%	4 130	5 201	26%
Aides végétales (protéines essentiellement)	794 466	3 093 394	289%	420	1 558	271%	1 892	1 985	5%
dont légumineuses fourragères		2 032 698			864			2 353	
Total aides couplées	22 698 926	26 773 977	18%	2 762	3 238	17%	8 218	8 269	1%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par deux tiers des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte.

Suite à la réforme des zones défavorisées simples, sur le département, seulement une centaine d'exploitations continueront à percevoir l'ICHN, contre 1 100 bénéficiaires en 2016.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

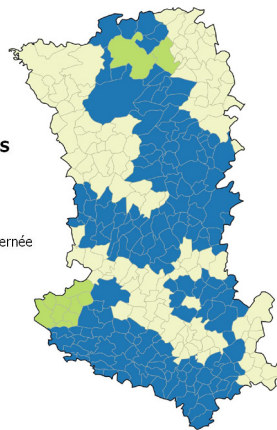
	2013	2016	%
Montant total (€)	3 970 188	9 281 123	133,8
Bénéficiaires	1 094	1 140	4,2
Montant moyen (€)	3 629	8 141	124,3

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019

zonage ZDS

commune :
■ sortante
■ restante
■ non concernée



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Réforme des zones défavorisées simples

En 2019, 2 168 communes vont sortir du zonage, soit un peu plus de 1 000 exploitations qui ne percevraient plus l'ICHN. Au final, 11 communes resteront en zone défavorisée simple, pour une centaine de bénéficiaires de l'ICHN (avec les données 2016).

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions> :
 Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	512 843	1 166 711	82	107	6 254	10 904
Maintien AB	428 760	1 139 423	140	169	3 063	6 742
Assurance récolte	1 088 993	1 841 145	1 367	1 318	797	1 397

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	4 732 108	565	8 375
dont Systèmes polyculture élevage herbivores	1 445 989	325	4 449
Localisées surfaciques	2 901 681	263	11 033
Localisées linéaires et ponctuelles	219 247	106	2 068
2013 : MAE	7 899 169	1 095	7 214

Autres MAEC en 2015 : API (protection des abeilles), Protection des Races Menacées de disparition, Systèmes grandes cultures

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
 et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
 Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
 Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

